

PROCEDURE D'INSCRIPTION ET DEROULEMENT DE LA SESSION BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CANDIDATS INDIVIDUELS Niveau PREMIERE - SESSION 2026






- ☞ Cette procédure concerne les candidats individuels (candidats libres, CNED libre, candidats en établissement privé hors contrat)
- ☞ Les candidats inscrits au CNED en classe complète réglementée doivent s'adresser à cet établissement pour leur inscription. Ils ne sont pas concernés par cette procédure.
- ☞ Les candidats dérogatoires, c'est-à-dire subissant l'épreuve de français en même temps que les autres épreuves du baccalauréat, ne sont pas concernés par cette procédure (Cf. procédure Terminale).

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Du jeudi 6 novembre au vendredi 28 novembre 2025

<p>CREATION DE MON COMPTE UTILISATEUR</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ <u>J'ai déjà un compte candidat Cyclades</u> → Je me connecte directement en cliquant ici puis « Se connecter » ✚ <u>J'ai un compte candidat Cyclades mais j'ai oublié le mot de passe</u> → Je me connecte directement en cliquant ici → Pour réinitialiser mon mot de passe, je clique sur « mot de passe oublié » et je saisis le mail utilisé lors de mon inscription sur cyclades ✚ <u>Je n'ai jamais eu de compte candidat Cyclades</u> → Je me connecte sur Cyclades en cliquant ici → Je clique sur Je n'ai pas de compte → Je saisis toutes les informations demandées ⚠ <ul style="list-style-type: none"> ○ L'adresse mail est l'identifiant du compte, il ne peut y avoir qu'un seul compte candidat par adresse mail. ○ Le mot de passe doit comporter au moins une majuscule, une minuscule et un caractère spécial. Le nombre de caractères doit être compris entre 8 et 20. → Un mail d'activation est ensuite envoyé à l'adresse mail que j'ai renseignée : je clique sur le lien d'activation dans les 48h suivant la réception (je vérifie également mes spams) → Je peux alors me connecter à l'aide de mon adresse mail et de mon mot de passe 		
<p>MON INSCRIPTION</p>	<p>Je respecte impérativement les dates d'inscription. Aucune inscription tardive ne sera acceptée.</p> <p>☞ Pour toute question relative à l'utilisation de l'application d'inscription, une foire aux questions (FAQ) est disponible sur la page d'accueil, bouton « Aide ».</p> <ul style="list-style-type: none"> → Je clique sur le menu M'inscrire → Je choisis l'examen (Epreuve Anticipée), la session (2026) et l'académie (Toulouse) et je valide → Je complète l'ensemble des onglets : <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 20%;">Identification</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> ⚠ Les notifications Cyclades de mise à disposition des documents (confirmation d'inscription, convocations, etc.) seront envoyées au mail indiqué à l'inscription. → Dans la rubrique « adresse », je pense à indiquer « Chez M. ou Mme » si mon nom ne figure pas sur la boîte aux lettres. <p>Une fois ma candidature enregistrée, si je me rends compte d'une erreur dans mes données après la clôture du serveur d'inscription, je contacte le service gestionnaire DEC pour faire une demande de modification ainsi que pour signaler tout changement de domiciliation ou de mail survenant en cours d'année.</p> </td> </tr> </table>	Identification	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ Les notifications Cyclades de mise à disposition des documents (confirmation d'inscription, convocations, etc.) seront envoyées au mail indiqué à l'inscription. → Dans la rubrique « adresse », je pense à indiquer « Chez M. ou Mme » si mon nom ne figure pas sur la boîte aux lettres. <p>Une fois ma candidature enregistrée, si je me rends compte d'une erreur dans mes données après la clôture du serveur d'inscription, je contacte le service gestionnaire DEC pour faire une demande de modification ainsi que pour signaler tout changement de domiciliation ou de mail survenant en cours d'année.</p>
Identification	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ Les notifications Cyclades de mise à disposition des documents (confirmation d'inscription, convocations, etc.) seront envoyées au mail indiqué à l'inscription. → Dans la rubrique « adresse », je pense à indiquer « Chez M. ou Mme » si mon nom ne figure pas sur la boîte aux lettres. <p>Une fois ma candidature enregistrée, si je me rends compte d'une erreur dans mes données après la clôture du serveur d'inscription, je contacte le service gestionnaire DEC pour faire une demande de modification ainsi que pour signaler tout changement de domiciliation ou de mail survenant en cours d'année.</p>		

Infos candidature	<p>→ Je renseigne la catégorie candidat qui me correspond</p> <p>Cette étape est importante car elle détermine la nature de mon évaluation (voir récapitulatif ci-après)</p> <p> ➤ Individuel (si je suis inscrit(e) en CNED libre, en candidat libre ou scolarisé(e) dans un établissement privé hors contrat)</p> <p>Je renseigne mon établissement (il s'agit d'un établissement fictif) : Je choisis dans le menu déroulant le lieu le plus proche de mon domicile (je serai convoqué(e) à proximité de cette zone)</p> <p>→ J'indique si je demande un aménagement de mes épreuves</p>
Qualification	<p>→ Je renseigne ma voie (générale ou technologique) et le cas échéant la série</p>
Epreuves	<p>→ Je renseigne les enseignements de spécialité que j'ai choisis.</p> <p>→ Je fais le choix entre deux modalités d'organisation des évaluations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soit présentation des évaluations ponctuelles à la fin du cycle terminal = je suis évalué(e) uniquement en terminale et les évaluations portent sur l'ensemble du programme de première et de terminale • Soit présentation des évaluations ponctuelles à la fin de chaque année du cycle terminal = je suis évalué(e) en fin de première sur la base du programme de première, puis en fin de terminale, sur la base du programme de terminale. Dans ce cas, <u>je saisis dès maintenant l'EDS que je ne souhaite pas poursuivre en terminale.</u> <p>Ce choix exercé au moment de l'inscription en première, est définitif. Il ne peut en aucun cas être modifié au cours des deux années du cycle terminal.</p> <p>Ce choix s'applique de façon globale aux enseignements obligatoires et aux enseignements optionnels, sans possibilité de panachage.</p> <p>→ Je renseigne également les enseignements optionnels, si nécessaire.</p>
Récapitulatif	<p>→ Cet onglet affiche toutes les informations saisies précédemment</p> <p>→ Je dois cliquer sur le bouton Enregistrer pour terminer mon inscription</p>
N° Inscription	<p>→ Je conserve mon numéro candidat</p> <p>→ Je peux éditer ma confirmation en cliquant sur Visualiser/Imprimer</p> <p>→ Ma confirmation d'inscription est également disponible dans Mes documents. Je peux l'enregistrer au format pdf sur mon ordinateur.</p>
CONFIRMATION D'INSCRIPTION	<p>→ Je vérifie ma confirmation d'inscription, corrige les erreurs éventuelles en ligne tant que le service d'inscription est ouvert et l'imprime ensuite pour signature</p> <p> Si le serveur d'inscription est fermé, les informations devront être corrigées en rouge directement sur la confirmation d'inscription préalablement éditée</p> <p>→ Je téléverse ma confirmation d'inscription signée, et corrigée si nécessaire, ainsi que les pièces justificatives correspondantes, au plus tard le 28 novembre 2025. (dans le menu Mes justificatifs)</p> <p> Tout dossier non téléversé dans les délais entrainera l'annulation de l'inscription. Après téléversement de votre confirmation, aucune modification ne sera acceptée.</p>
PIECES JUSTIFICATIVES A TELEVERSER	<p>Pour finaliser mon inscription, je téléverse dans mon compte Cyclades (dans le menu Mes justificatifs), les documents suivants :</p> <p>→ Ma confirmation d'inscription signée (et éventuellement corrigée en rouge)</p> <p>→ Une photocopie de ma pièce d'identité</p>
AUTRES PIECES JUSTIFICATIVES	<p>→ Pour les candidats en situation de handicap ayant saisi une demande d'aménagement d'épreuve, merci d'adresser une copie de votre demande par courrier au Rectorat de Toulouse – bureau DEC3 EA – CS 87703 – 31077 TOULOUSE Cedex 4.</p> <p>Je consulte également la page dédiée aux aménagement d'épreuves.</p>

EVALUATION DES CANDIDATS INDIVIDUELS DE PREMIERE EN FONCTION DE LEUR INSCRIPTION à la session 2026

➤ J'ai choisi d'être évalué(e) en Première et en Terminale, je suis évalué(e) en 2026 sur :

- **Des épreuves ponctuelles portant uniquement sur le programme de Première** : enseignement de spécialité non poursuivi en terminale, histoire-géographie, enseignement scientifique en voie générale (incluant l'enseignement spécifique de mathématiques si je ne suis pas l'enseignement de spécialité de mathématiques), ou mathématiques en voie technologique, langue vivante A, langue vivante B + ETLV, enseignement moral et civique et enseignement(s) optionnel(s) le cas échéant.
- **Une épreuve terminale anticipée de Français** : une épreuve écrite (jeudi 11 juin 2026 de 8h à 12h) et une épreuve orale (fin juin/ début juillet 2026)
- **Une épreuve terminale anticipée de Mathématiques** : une épreuve écrite (vendredi 12 juin 2026 de 8h à 10h)

➤ J'ai choisi d'être évalué(e) uniquement en Terminale, je suis évalué(e) en 2026 sur :

- **Une épreuve terminale anticipée de Français** : une épreuve écrite (jeudi 11 juin 2026 de 8h à 12h) et une épreuve orale (fin juin/ début juillet 2026)
- **Une épreuve terminale anticipée de Mathématiques** : une épreuve écrite (vendredi 12 juin 2026 de 8h à 10h)

⇒ **Précisions complémentaires concernant les enseignements optionnels** :

Le candidat doit prêter une attention particulière aux dispositions suivantes avant de s'inscrire à un enseignement optionnel.

Selon le choix du candidat individuel entre les deux modalités de passation des évaluations ponctuelles (2 séries d'évaluations ponctuelles, l'une l'année précédant la session de l'examen, l'autre, l'année de la session de l'examen / 1 série unique d'évaluations ponctuelles l'année de la session de l'examen), le résultat obtenu à chacune des évaluations ponctuelles des enseignements optionnels est affecté d'un coefficient 2 lorsque l'évaluation ponctuelle porte sur le programme d'une année (première ou terminale) et d'un coefficient 4 lorsque l'évaluation ponctuelle porte sur le programme des deux années du cycle terminal.

Ces coefficients s'ajoutent au total des coefficients (100) prévus pour les enseignements obligatoires.

Il est précisé en outre que le choix formulé par le candidat individuel entre les deux modalités de passation s'applique de façon globale aux enseignements obligatoires et aux enseignements optionnels, sans possibilité de panacher ce choix.

Ainsi, **l'inscription à des enseignements optionnels** (voie générale : 1 option en 1^{ère} maximum + 2 options en terminale maximum auxquelles peuvent se rajouter les options Littératures et cultures de l'Antiquité Latin et grec/ voie technologique : 2 options en 1^{ère} maximum + 2 options en terminale maximum auxquelles peuvent se rajouter les options Littératures et cultures de l'Antiquité Latin et grec) **engage le candidat.**

Toute absence non justifiée à une évaluation ponctuelle à laquelle il était inscrit est sanctionnée par la note 0, affectée du coefficient prévu. En cas d'absence pour cause de force majeure, le candidat est convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement.

INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉPREUVE ORALE DE FRANÇAIS

Récapitulatifs des lectures et des textes étudiés

- Le candidat doit adresser, **pour le jeudi 30 avril 2026**, le récapitulatif des lectures et textes étudiés au rectorat, **uniquement sous forme dématérialisée** (un seul fichier pdf. à l'adresse : dec3@ac-toulouse.fr) en prenant le soin de nommer le fichier selon la codification suivante : « **NOM-Prénom-EAF-Bac2026-Premières** ».
Le fichier pdf sera ordonné et scanné selon l'organisation suivante : récapitulatif des lectures, textes étudiés.
- Les candidats devront faire clairement apparaître leur **nom et prénom sur les récapitulatifs**
- Les candidats recevront ultérieurement un modèle de récapitulatif qu'ils devront obligatoirement utiliser pour la présentation de leurs lectures et textes étudiés.



La date butoir du 30 avril 2026 devra être obligatoirement respectée. Au-delà de cette date, votre récapitulatif ne sera plus pris en compte. Vous devrez également en apporter un exemplaire le jour de l'épreuve.

- L'inscription à un examen est un acte personnel, il est recommandé aux candidats de s'inscrire eux-mêmes afin d'éviter toute erreur ou omission.
- **Ces choix sont définitifs** et ne pourront pas faire l'objet de modification.

Pour tout renseignement concernant les épreuves (programmes, modalités...), les candidats sont invités à consulter les sites internet <https://eduscol.education.fr/> et <http://quandjepasselebac.education.fr/>

Le calendrier de la session 2026 du baccalauréat est consultable au Bulletin Officiel n°36 du 25 septembre 2025 sur <https://www.education.gouv.fr/>

CONVOCATION AUX ÉPREUVES

Vous serez avisé(e) par courriel de la mise à disposition d'une ou plusieurs convocations dans votre espace candidat, menu « mes documents » vous indiquant les dates et les lieux d'épreuves. **Cette convocation doit être impérativement respectée (date, horaire, lieu).**

SE PREPARER AUX EPREUVES DE PREMIERE

L'intégralité des programmes, les modalités d'évaluation de chacune des disciplines ainsi que les sujets et annales sont disponibles sur le site <https://eduscol.education.fr/>, rubrique « Scolarité de l'élève » puis « Diplôme ».

A noter : Ces indications vous sont transmises à titre de rappel. En effet, vous devez avoir pris connaissance des dispositions réglementaires applicables avant de vous inscrire à l'examen.

→ Epreuve anticipée de français : Programme et ressources en français

<http://eduscol.education.fr/cid59383/ressources-pour-la-classe-de-premiere.html>

- Définition des épreuves : Note de service du 23/07/2020 ([BO spécial n° 6 du 31 juillet 2020](#)) modifiée par la note de service du 12/11/2021 ([BOEN n° 43 du 18 novembre 2021](#)) et par la note de service du 26/09/2023 ([BOEN n° 36 du 28 septembre 2023](#))
- Programme de français en classe de première de la voie générale et technologique : Arrêté du 17/01/2019 ([BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019](#)) modifié par l'arrêté du 10/04/2020 ([BO n° 18 du 30 avril 2020](#)) et par l'arrêté du 28/09/2020 ([BOEN n°40 du 22 octobre 2020](#))

→ Epreuve anticipée de mathématiques : Programme et ressources en mathématiques

<https://eduscol.education.fr/4230/epreuve-anticipee-de-mathematiques-aux-baccalaureats-general-et-technologique>

- Définition des épreuves : Note de service du 10/06/2025 ([BO n°24 du 12/06/2025](#))
- Programme automatismes évaluables : Note de service du 10/06/2025 ([BO n°24 du 12/06/2025](#))

→ Evaluations ponctuelles pour les candidats individuels

- Définition des épreuves : Note de service du 28/07/2021 ([BO n°31 du 26/08/2021](#) enseignements communs)
Note de service du 25/10/2021 ([BOEN n°41 du 04/11/2021](#) enseignements optionnels)
- Programme des EDS en classe de 1^{ère} : Arrêté du 17/01/2019 ([BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019](#))

Les candidats aux épreuves d'enseignement de spécialité nécessitant la transmission de dossiers préalables à l'évaluation recevront des informations complémentaires relatives à l'envoi des dossiers ultérieurement.

RESULTATS ET RELEVES DE NOTES

Les résultats des épreuves seront consultables uniquement sur le site de l'académie de Toulouse : <http://www.ac-toulouse.fr> rubrique Scolarité/Etudes/Examens puis Examens puis Tous les résultats

→ **Aucun résultat ne sera donné par téléphone, ni aucun numéro de candidat**

→ Le relevé de notes ainsi que les copies seront disponibles dans votre espace candidat, menu « mes documents » dès le mois de juillet 2026.

→ **Vous devez conserver ce document précieusement car il vous sera utile pour votre inscription aux épreuves terminales du baccalauréat et, le cas échéant, pour votre orientation. Aucun duplicata ne vous sera envoyé par la suite.**